

PROJET DE LOI SUR LA PROPRETÉ DE L'AIR

Une mesure législative de toute première importance visant à lutter contre la pollution de l'air au Canada, en d'autres termes, un projet de loi sur la propreté de l'air, a été présenté ce mois-ci à la Chambre des communes par M. Jack Davis, ministre des Pêches et des Forêts. M. Davis est ministre désigné du nouveau ministère de l'Environnement.

"L'enlèvement des éléments qui polluent actuellement l'air, et l'effort mis à conserver à l'air sa propreté, primeront désormais sur tout le reste, au nouveau ministère de l'Environnement, a dit le ministre. Le projet de loi sur la propreté de l'air permettra au Gouvernement fédéral de passer à l'offensive, avec la collaboration des provinces, contre la pollution de l'air. Sur le plan économique, la pollution de l'air engendre des frais de l'ordre d'un milliard et demi de dollars par année, affectant, entre autres, le domaine de la santé, celui de l'habitation, de l'entretien des édifices, du blanchissage, du nettoyage, etc."

Le projet de loi autorise en fait le Gouvernement fédéral à fixer des objectifs nationaux visant la qualité de l'air; à fixer des normes d'émission chaque fois que la santé est en péril ou qu'il est question d'accords internationaux sur la lutte contre la pollution de l'air; à donner des directives nationales touchant l'émission en vue d'aider les provinces et les gouvernements locaux à élaborer des règlements uniformes partout au Canada; à fixer des normes spécifiques d'émission pour tous les travaux, entreprises ou commerces tombant sous le coup des lois fédérales; et à régulariser la composition des combustibles produits ou importés au Canada.

Le projet de loi permettra au Gouvernement fédéral de conclure des accords avec chaque province dans le dessein de combattre la pollution de l'air sur le plan provincial ou sur le plan interprovincial. En vertu de ces accords, le Gouvernement fédéral pourra établir des normes à observer dans chaque cas, de façon à assurer que les objectifs nationaux concernant la pureté de l'air sont atteints et il aura le pouvoir d'intervenir directement en cas d'urgence.

SANCTIONS PROPOSÉES

Les sanctions proposées dans le projet de loi peuvent aller jusqu'à \$200,000 en cas de transgression d'une norme nationale régissant les émissions, et jusqu'à \$5,000 par jour en cas de production ou d'importation de combustibles interdits, ou de transgression d'autres dispositions imposées par le projet de loi.

Les objectifs d'une qualité nationale de l'air, basés sur le degré de contamination, seront de trois degrés: "souhaitable", "acceptable" et "tolérable". L'objectif à long terme du Canada est d'amener la qualité de l'air au degré "souhaitable".

Le projet de loi reconnaît la nécessité de surveiller la qualité de l'air dans tout le pays et prévoit le renforcement de l'actuel réseau national d'échan-

tillonage de l'air, auquel collaborent le Gouvernement fédéral et les Gouvernements provinciaux.

M. Davis a insisté sur le fait que les conversations avec les Gouvernements provinciaux avaient fait ressortir que les provinces, bien que s'occupant activement de la lutte contre la pollution de l'air, reconnaissaient en général que l'intervention du Gouvernement fédéral était nécessaire dans le cas de problèmes dépassant les frontières provinciales, ainsi que pour l'établissement de réseaux de contrôle, l'encouragement à la recherche et l'établissement d'objectifs et de normes nationales.

M. Davis a déclaré que le Gouvernement fédéral s'engage à faire des installations fédérales "des institutions modèles" en ce qui concerne la lutte contre la pollution de l'air.

LE PREMIER MINISTRE À LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH À SINGAPOUR

(Suite de la page 2)

excellent souvenir des visites qu'y avaient faites MM. St-Laurent, Diefenbaker et Pearson, anciens premiers ministres...

Le quatrième pays que j'ai visité est l'Indonésie, ce géant du Sud-est asiatique, que le Canada plaçait récemment au nombre des Etats bénéficiaires d'une aide concentrée, dans le cadre de son programme d'assistance, et dont une des personnalités les plus éminentes, le général Nasution, sera bientôt votre invité, monsieur le président.

En chaque pays, des entretiens avec le premier ministre ou le président, ainsi qu'entre les hauts fonctionnaires canadiens et leurs homologues, étaient au programme. Ces conversations en tête-à-tête, y compris celle qui eut lieu avec le Shah d'Iran, à la faveur d'une très brève escale dans son pays, m'ont permis d'apprendre de leur bouche même, en des circonstances exceptionnelles, quelles étaient les attitudes et la pensée des chefs d'Etat ou de gouvernement qui furent mes hôtes.

A Lahr, où notre avion s'est posé pour faire le plein, j'ai eu le plaisir de rencontrer bon nombre de nos militaires, avec leurs femmes et leurs enfants.

LA RÉPUTATION DU CANADA

Partout où je me suis rendu, je suis heureux et fier de le signaler, le nom du Canada est tenu en haute et chaude estime. Le dévouement professionnel des représentants canadiens à l'étranger, qu'ils soient dans la fonction publique ou les forces armées, qu'ils servent dans nos missions diplomatiques ou auprès des Nations Unies ou de l'OTAN, la qualité de nos programmes d'assistance, la valeur de nos relations commerciales et financières, la nature amicale et positive de nos politiques extérieures au sein des Nations Unies et ailleurs ont acquis au Canada au cours des années une réputation enviable.

Je suis convaincu que tous les Canadiens